

agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA : BE 0811 407 869

161001492

Ref: 2015101006

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Données général	es			
Lieu du contrôle:	Rue République França	iise 3 , 4100 SERAING		
Propriétaire:				
Client:	Certigreen SPRL Fabien Devillers,RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING			
Type de locaux:	Maison	Distributeur	d'énergie: /	
Code EAN:	541 44			
instailateur:	1			
N° TVA:	1	ou n° carte ID: /	Émis à: /	le /
Agent-visiteur:	Patrick Palm			Date du contrôle: 20/10/2015

Туре	de	contrôle
------	----	----------

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)				
Type contrôle:	Art 276bis Transfert de propriété			
Info complément.:	1			
Réinspection à:				

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	2x230v	Courant nominal max:	25A	Courant nominal sécurité principale:	20,00
Section du câble d'arrivée:	4X6 mm²	- Туре:	VFVB	·	.,
Type d'électrode:	Indéterminable	Section:	/ mm²	Conducteur de terre: / mm²	
Interrupteur différent, général - In:	aucun A	-DI:	/ mA	Nombre de pôles: /	
Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /				
Interrupteur différent. second In:	aucun A	- DI:	/ mA	Nombre de pôles: /	
Interrupteur(s) différentiel(s) seconda	ire(s) extra: /				
Nombre de circuits:	5	Nombre de t	ableaux; 1	Tarif: Jour	

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	/ Ohm	Protect, contre les contacts indir.:	Pas en ordre	Plombage du différentiel:	7
Isolement générale:	/ MOhm	Test du différentiel:	1	Etat du materiel fixe:	Pas en ordre
Test de continuité:	En ordre	Test de défault:	1	Schémas:	Pas en ordre
Protect, contre les contacts dir.:	Pas en ordre				İ
L					

Conclusion: L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE	L'installation doit de nouveau être contrôlée: avant le: 18 mois après signature de l'act par le même organisme (*)		
NOMBRE Schéma d'implantation: Non D'ANNEXES Schéma unifilaire: Non Autres: /	L'AGENT-VISITEUR:	Visa du distributeur (art 270)	

Visa de l'organisme de contrôle



PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be



ACA asbi - Organisme de Controle Agrée Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869

Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doil être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constalées pendant în visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions en constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, fors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Description des circuits

4 FUS 15A 2 FUS 10A 4 FUS AUTO 10A

CONSTATATIONS: Remarques

- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.

- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.

- AH : Il est conseillé d'obturer correctement et complètement toutes les ouvertures non utilisées de l'installation existante (introduction des câbles, ouvertures dans l'écran de protection,...). (art. 19)

- B : Nous ne pouvons pas exclure le fait qu'au dépôt des schémas, il pourrait y avoir d'autres infractions.

- K : Un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA est à conseiller pour l'installation de salles de bains/douches, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.

- KO : (installations < 01/10/1981) Si le circuit de la salle de bains n'est pas connecté après un interrupteur différentiel d'une sensibilité de 30mA au maximum, la volume 2 est étendue à 1m par rapport au bord de la baignoire et/ou la douche (au lieu de 0.60m).

maximum, la volume 2 est étendue à 1m par rapport au bord de la baignoire et/ou la douche (au lieu de 0,60m).

- K1 : Il est conseillé de placer un interrupteur différentiel d'une sensibilité de 300mA à l'origine de l'installation et celui déjà existant comme protection supplémentaire pour l'installation de salles de bains, lessiveuse, lave-vaiselle, séchoir ou tous autres appareils identiques.

- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.

- X : La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence inférieure à 30 ohm.

- Y : La résistance d'isolation générale n' a pas pu être mesurée. Cette valeur devrait être de préférence supérieure à 0.5 Mohm.

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schemas :

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)

- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)

- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

Infractions de prise de terre :

- 3.04. Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement manquent ou ne sont que difficilement ou pas du tout accessibles. (art 15.01, 70.05)

- 3.05. : La section minimale et/ou la nature du conducteur de terre (liaison entre la prise de terre et la borne principale de terre) ne sont pas respectées (minimum de 16mm² âme cuivre massif et isolé vert/ jaune). (art 71, 199)

- 3.12. : Socles de prise de courant : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation. (art 86.03)

- 3.17. : Toutes les masses protégées par le même différentiel doivent être connectées par la même connexion de terre (une connexion locale - p. ex. pour une prise de courant - n'est pas admise). (art.85)

Infractions coffrets de repartition:

- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)

- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement etc. à indiquer ou à compléter. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248, 252)

Infractions interrupteurs differentiels:

- 5.01. : Prévoyez un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation. (art 86.07, 273.2/6)

Infractions protection contre les surintensites :

- 6.02. : Adaptez l'Intensité nominale de la protection fusible/disjoncteur en fonction de la section des conducteurs. (art 116, 117, 118)

- 6.03. : Absence d'éléments de calibrage des coupe-circuit à fusibles , des disjoncteurs à broches, fusibles Diazed et des disjoncteurs de branchement (art 251.01)

Infractions installation electrique:

- 7.04. : Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou refixés selon les règles de l'art. (art 9.03)

Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.01. ; Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités. (remarque)

Infractions extra:

7.04 CUISINE

5.01+4.08+4.10+6.02+6.03 COFFRET

8.01 GENERAL



www.certigreen.be



ACA asbl Organisme de contrôle agréé Instaliations domestiques Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2015101006

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 161001492

Tension nominale: 2x230v

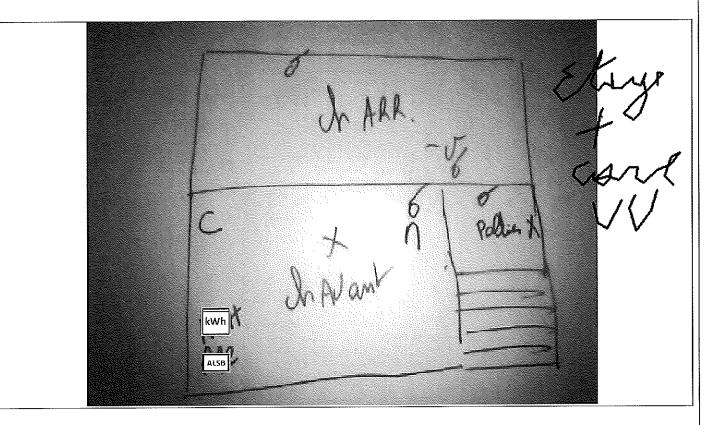
Lieu du contrôle: Rue République Française 3 , 4100 SERAING

Propriétaire:

Agent-visiteur: Patrick Palm

Date du contrôle: 20/10/2015

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:





www.certigreen.be